

Département des ARDENNES  
Arrondissement de VOUZIERS

**Communauté de Communes de l'Argonne  
Ardennaise**

2019/30

Paraphe : 

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n°DC2019/09**

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 63

Votants : 74 (dont 11 pouvoirs)

**POUR : 74 (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le treize février deux mille dix-neuf à 19h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Leffincourt, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 04/02/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES FOURCART MH., JACQUET G., LESUEUR P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., VERNEL M., MM ADAM C., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEMISSY P., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GODART O., GROSSELIN J., HAULIN B., HUREAU B., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT - CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., LOUIS JM., MALVAUX A., MANCEAUX C., MASSON JP., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER JC., NIZET D., OUDIN D., PAYEN G., PIERSON F., RACOUR P., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V.

Représentés : MMES BAUDART H. donne pouvoir de vote à Mme LESUEUR P., BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., BEGNY A. donne pouvoir de vote à M. BIENVENU B., MELIN P. donne pouvoir de vote à M. BOIZET G., RAULIN S. donne pouvoir de vote à M. PIERSON F., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D., THOMAS A. donne pouvoir de vote à M. DUGARD Y., MM BROUILLON P. donne pouvoir de vote à M. MEIS M., QUEVAL G. donne pouvoir de vote à M. SINGLIT B., RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F., ROBIN D. donne pouvoir de vote à M. FLEURY V.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE  
VOUZIERS – VERSEMENT DES INDEMNITES DE REGIES COMMUNALES**

Vu la délibération n° DC2018/95 créant un service commun « Administration Générale » avec la ville de Vouziers ;

Vu la délibération n° DC2018/96 créant un service commun « Services à la population » avec la ville de Vouziers ;

Vu la délibération n° DC2018/97 créant un service commun « Services techniques » avec la ville de Vouziers ;

Vu la délibération n° DC2018/98 créant un service commun « Habitat Urbanisme » avec la ville de Vouziers ;

Considérant que la mise en place de services communs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 implique que des agents intercommunaux exercent leur activité sous l'autorité fonctionnelle unique du maire de Vouziers ; Considérant que dans le cadre de leurs fonctions, certains d'entre eux bénéficient d'indemnités de régies, instituées par la ville ;

Dans un souci de simplification administrative, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention figurant en annexe de la présente délibération
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

25 FEB. 2019